



### Besoin de financement section investissement au 31/12/2006

Rappel solde d'exécution cumulé	7 390.33 €
Solde des restes à réaliser	- 42 402.07 €
	<hr/>
	- 35 011.74 €

### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	207 963.22 €
Résultat antérieur	65 133.46 €
	<hr/>
<b>Total à affecter</b>	<b>273 096.68 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit

#### AFFECTATION

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement ( crédit au compte 1068 au BP 2007)	35 011.74 €
2) Affectation complémentaire en section d'investissement ( crédit au compte 1068 sur BP 2007)	
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP ligne 002 ( report à nouveau créditeur)	238 084.94 €
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>273 096.68 €</b>

➔ **Délibération n° 2** : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### Vote du Budget Principal 2007

FONCTIONNEMENT	1 513 085.38 €
INVESTISSEMENT	930 208.25 €

➔ **Délibération n° 3** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### Compte de gestion Budget Principal 2006

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2006 à l'unanimité,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et Certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

➔ **Délibération n° 4** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

## Compte Administratif 2006 S.P.A.N.C

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	20 088.45 €	0 €
Recettes	2 400.00 €	0 €

➔ **Délibération n° 4** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### Affectation du résultat 2006 S.P.A.N.C

Considérant les éléments suivants :

#### Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 0

Résultat d'investissement antérieur reporté 0

#### Solde d'exécution section investissement au 31/12/2006

Solde d'exécution de l'exercice 0

Solde d'exécution cumulé 0

#### Reste à réaliser au 31/12/2006

Dépenses d'investissement 0

Recettes d'investissement 0

---

**Solde 0**

#### Besoin de financement section investissement au 31/12/2006

Rappel solde d'exécution cumulé 0

Solde des restes à réaliser 0

---

0

#### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice - 17 688.45 €

Résultat antérieur 0

---

**Total à affecter - 17 688.45 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit

#### AFFECTATION

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
( crédit au compte 1068 au BP 2007)

2) Affectation complémentaire en section d'investissement  
( crédit au compte 1068 sur BP 2007)

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP  
ligne 002 ( report à nouveau Déficit)

17 688.45 €

---

**Total 17 688.45 €**

➔ **Délibération n° 5** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

## **Budget 2007 S.P.A.N.C**

FONCTIONNEMENT 43 338.45 €

INVESTISSEMENT 6 500.00 €

➔ **Délibération n° 6** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Compte de gestion S.P.A.N.C 2006**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2006 à l'unanimité,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés :

- 4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et Certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

➔ **Délibération n° 7** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Animation guide des Cars**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour animer le site des Cars,

Sur le rapport de madame la Présidente et après avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour une période de deux mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 août 2007 inclus.

Ces agents assureront des fonctions de guide et d'accueil touristiques pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

La rémunération des agents sera calculée sur le taux horaire du S.M.I.C en cours ;

Madame la Présidente est chargée du recrutement des agents et habilitée à ce titre à conclure les contrats d'engagements ;

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

➔ **Délibération n° 8** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Conduite d'opération Création du siège de la communauté de communes**

La Présidente propose de désigner un conducteur d'opération pour les travaux de la « Création du siège de la communauté de communes » et présente la proposition de la :

#### **Direction départementale de l'Equipement pour un montant de 4 410 € H.T**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de la Direction Départementale de l'Equipement pour la conduite d'opération pour un montant de 4 410 € H.T
- autorise la Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous documents liés à son exécution.

➔ **Délibération n° 9** : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Maîtrise d'ouvrage pour la création du siège de la communauté de communes**

La Présidente propose de désigner un maître d'œuvre pour les travaux de la « Création du siège de la communauté de communes » et présente la proposition de la :

**Pierre GATHIER pour un montant de 7 695.00 € H.T € H.T**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de l'architecte Pierre Gathier pour la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 7 695.00 € H.T
- autorise la Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous documents liés à son exécution.

➔ **Délibération n° 10** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Convention avec l'office de tourisme de Bugeat**

L'office de tourisme du canton de Bugeat est classé « deux étoiles » et à ce titre il met en œuvre les dispositions des aménagements et services réglementaires et de manière générale veille à conserver ce classement.

La présidente propose de signer une convention avec l'office de tourisme de Bugeat dont l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre des missions définies dans la loi du 23 décembre 1992 qui seront conduites par l'Office de tourisme ainsi que les relations entre les deux parties. La convention est établie pour 3 ans renouvelable automatiquement sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard 60 jours avant la date anniversaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents le Conseil Communautaire mandate la présidente pour signer la convention entre la communauté de communes Bugeat-Sornac, millevaches au cœur et l'office de tourisme de Bugeat représenté par sa présidente, Sylvie Bensadoum.

➔ **Délibération n° 11** Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 1

### **Convention avec l'office de tourisme de Sornac**

L'office de tourisme du canton de Sornac est classé « une étoile » et à ce titre il met en œuvre les dispositions des aménagements et services réglementaires et de manière générale veille à conserver ce classement.

La présidente propose de signer une convention avec l'office de tourisme de Bugeat dont l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre des missions définies dans la loi du 23 décembre 1992 qui seront conduites par l'Office de tourisme ainsi que les relations entre les deux parties. La convention est établie pour 3 ans renouvelable automatiquement sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard 60 jours avant la date anniversaire.

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, zéro contre et une abstention le Conseil Communautaire mandate la présidente pour signer la convention entre la communauté de communes Bugeat-Sornac, millevaches au cœur et l'office de tourisme de Sornac représenté par son président Georges NADALON.

➔ **Délibération n° 12** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Demande de subvention pour le poste de technicien supérieur Territorial**

Le conseil Communautaire décide après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- De solliciter l'attribution d'une aide à hauteur de 50 % susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement des missions de suivi et de gestion des cours d'eau réalisés par la technicienne chargée du suivi des rivières.
- mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

➔ **Délibération n° 13** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Création du site internet**

La Présidente propose au conseil communautaire de délibérer sur la création du site internet de la communauté de communes, outil indispensable de communication.

Après lecture des propositions pour la création du site , le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres présents de :

- retenir la société COM EVENTS pour un montant de 5 489.64 € TTC pour la création du site et de 801.32 € TTC pour actualiser annuellement le site.
- Mandate la présidente pour signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet.
- 

➔ **Délibération n° 14** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Numérisation du cadastre**

La Présidente propose au conseil communautaire de délibérer pour l'achat groupé de la numérisation du cadastre pour les 18 communes du territoire et pour la communauté de communes afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Le devis estimatif total est de 21 000 € TTC.

La part attribuée à la communauté de communes est de 3 000 € TTC, le solde sera réparti entre chaque commune souhaitant participer à l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire décide :

- de faire appel à un prestataire de services pour la numérisation du cadastre
- de procéder à un achat groupé permettant l'obtention de tarifs préférentiels
- de mandater la Présidente pour réaliser cette opération

➔ **Délibération n° 15** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Demande de subvention pour les travaux d'aménagement du ruisseau de Gussange**

Sur proposition de la commission rivière, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour :

- Autoriser la communauté de Communes à se porter maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération,
- retenir l'avant-projet de travaux sur le ruisseau de Gussange et décide sa réalisation
- accepte le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 10 500 € H.T                    soit 12 558 € TTC
- accepter le plan de financement des travaux suivant :
  - subventions : 80%
  - participation des communes concernées : 20%.
- inscrit la somme des travaux au budget en dépenses,
- sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :
  - l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 % dans le cadre du chantier test inscrit dans le programme d'action test « tête de bassin sur le territoire du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin »,
  - l'Etat, la Région, l'Europe, le Département et tout autre financeur potentiel à hauteur de 30 %,
- mandate le Département pour solliciter pour le compte de la communauté de communes l'attribution des aides financières des autres intervenants sollicités,
- mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du programme et à signer les conventions nécessaires entre la communauté de Communes et les communes de Grandsaigne et de Pradines.

➔ **Délibération n° 16** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Demande de subvention pour projet de valorisation des sources de la Vienne**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour :

- autoriser la présidente à faire appel à un ou des prestataires pour une assistance technique de la Communauté de Communes dans la conception et la réalisation du projet de valorisation des sources de la Vienne.
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par le Département, l'Agence de l'Eau, la Région, le PNR et tout autre financeur potentiel,
- Mandate le Département pour solliciter pour le compte de la Communauté de Communes l'attribution des aides financières des autres intervenants sollicités,
- Mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

La dépense prévisionnelle est de 10 000 euros TTC.

➔ **Délibération n° 17** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Demande de subvention pour les travaux de restauration sur la rivière d'Ars et la Petite Vézère**

Sur proposition de la commission rivière, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour :



Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire décide de :

- passer une convention avec le Conseil Général de la Corrèze pour bénéficier des licences d'utilisation des référentiels IGN ( BD Cartho, BD Ortho, BD parcellaire et Scan 25) pour une durée de 5 ans.
- Accepte la tarification forfaitaire de 5 000 € appliquée en fonction du nombre d'habitants payable à raison de 20% par an.
- Mandate la Présidente pour signer la convention.

→ **Délibération n° 21** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **Vote des taux pour la Taxe d'ordures Ménagères 2007**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Communautaire :

- décide de voter suivant la participation aux différents S.I.R.T.O.M et S.I.V.O.M chargés de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes et les bases communales d'impositions les taux pour l'année 2007 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- ◆ 7.35 % pour le S.I.R.T.O.M d'Ussel
  - ◆ 12.10 % pour le S.I.R.T.O.M de Treignac
  - ◆ 10.40 % pour le S.I.R.T.O.M d'Egletons
  - ◆ 17.09 % pour le S.I.V.O.M de La Courtine
- charge le Trésorier Payeur Général de recouvrer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2007.

→ **Délibération n° 22** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **Délégués de la communauté de communes auprès du Service Intercommunal d'Accueil de l'Enfance La Courtine-Sornac**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2006 définissant les compétences de la communauté de communes et notamment la compétence « Services à la population/Enfance jeunesse »,

Vu l'existence sur le territoire de la communauté de communes d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement géré par le Syndicat Intercommunal d'accueil de l'enfance de Sornac-La Courtine ( S.I.V.U) dont les communes de Bellechassagne, Millevaches, Sornac et Saint-Setiers font partie,

La Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que la désignation des représentants de la communauté de communes avait reçu un vote favorable lors du conseil communautaire du 19 octobre 2006 en désignant les représentants des communes adhérentes au S.I.V.U mais que celui-ci n'avait pas été formalisé par une délibération.

La Présidente propose de procéder à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du S.I.V.U :

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire décide de désigner :

*Liste des délégués du Syndicat Intercommunal*

Madame	BRANDEBOURGER	Marie-Ange	BELLECHASSAGNE
Madame	VEAU	Valérie	BELLECHASSAGNE
Madame	BRINDEL	Edith	SAINT-SETIERS
Madame	MARCAUD	Monique	SAINT-SETIERS
Madame	BOURROUX	Lydie	SORNAC
Madame	PRABONNEAU	Sylvie	MILLEVACHES
Monsieur	PECHBERTY	Daniel	SORNAC
Monsieur	JOANEL	Christian	SORNAC
Monsieur	METADIER	Bernard	SORNAC
Monsieur	LOGE	Jean-François	SORNAC

→ **Délibération n° 23** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Exploitation de l'eau de source de Pérols/Vézère**

La Présidente rappelle que la communauté de communes a pour compétence le développement économique, et à ce titre informe l'assemblée du projet d'exploitation de l'eau de source de Pérols/Vézère « Font Guillaume ».

La Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir donner son accord pour débiter la phase de recherche et de faisabilité de ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un accord de principe pour la phase de recherche et de faisabilité de l'exploitation
- de participer au comité de pilotage pour y réfléchir en désignant Christophe PETIT, Pierre FOURNET, Alain FONFREDE comme délégués.
- de mandater la Présidente pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de la phase de réflexion.
- 

➔ **Délibération n° 24** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Création d'un centre de long séjour sur Pérols/Vézère**

La Présidente rappelle que la communauté de communes a pour compétence le développement économique, et à ce titre informe l'assemblée d'un projet de création d'un centre de long séjour sur Pérols/Vézère datant de quelques années.

La Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir donner son accord pour réactualiser ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un accord de principe pour la phase de recherche et de faisabilité de l'implantation d'un centre de long séjour à Pérols/Vézère
- de participer au comité de pilotage pour y réfléchir en désignant Jacques CHASTAGNOL, Josette PIERRUGUES, Jean PLAZANET, Christophe PETIT Marie-Ange BRANDEBOURGER comme délégués.
- de mandater la Présidente pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de la phase de réflexion.
- 

➔ **Délibération n° 25** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Subvention pour le Foyer des Bruyères**

La Présidente expose au conseil communautaire qu'un rendu festif de l'étude menée par l'Institut d'Etudes Occitanes sur les usages de l'eau sur le plateau de Millevaches sera organisé par le Foyer des Bruyères dans le cadre de la « Fête des Sources ».

La Présidente propose au conseil communautaire de délibérer pour accorder une subvention de 820 euros au Foyer des Bruyères pour l'organisation de la « Fête des Sources ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire décide d'accorder 820 euros de subvention au Foyer des Bruyères et mandate la Présidente pour réaliser le versement.

➔ **Délibération n° 26** Pour : 28 contre : 0 Abstentions : 0

### **Décision modificative n° 1 du Budget Principal**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents le Conseil Communautaire décide de transférer les crédits suivants :

Article 66111            200 euros

Article 61523           - 200 euros

➔ **Délibération n° 27** : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Décision modificative n° 2 du Budget Principal**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents le Conseil Communautaire décide de transférer les crédits suivants :

Article 673                91 €

Article 61523            - 91 €

Article 6419              1 355.62 €

Article 70878            - 1355.62 €

➔ **Délibération n° 28** : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Edition d'un document de promotion de sentiers de randonnée**

Madame La Présidente rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique de valorisation de la randonnée. Dans une première phase, le développement d'un réseau de sentiers de Petite Randonnée est privilégié. Un certain nombre de sentiers ont été retenus d'intérêt communautaire.

Après un travail de terrain de repérage, il convient maintenant d'assurer la promotion de ces sentiers.

La Commission Tourisme de la Communauté de Communes propose l'édition de fiches avec une chemise. Une affiche sera également éditée pour assurer la promotion de ce guide.

Cette opération est à 3363 euros H.T.. Madame la Présidente précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide du Conseil Général de 40%.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Communautaire :
- approuve le projet évalué à 3 363 euros HT
  - valide le plan de financement prévisionnel suivant :
    - Conseil Général (40%) : 1 345 €
    - Communauté de Communes (60%) : 2 018 €
  - autorise Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires au déroulement de ce projet.

➔ **Délibération n° 29** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Balisage et panneaux de départ sentiers de randonnées**

Madame La Présidente rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique de valorisation de la randonnée. Dans une première phase, le développement d'un réseau de sentiers de Petite Randonnée est privilégié. Un certain nombre de sentiers ont été retenus d'intérêt communautaire.

Après un travail de terrain de repérage, il convient maintenant d'engager un travail de balisage, de pose de panneaux de départ.

Concernant le balisage, ce dernier sera effectué en interne par le chargé de mission de la Communauté de Communes. Ce travail est évalué sur une base forfaitaire de 420 euros par sentier sur une base de 23 sentiers. Une proposition de réalisation de 27 panneaux de départ a été faite sur la base de 30 euros par panneaux, soit un coût total de 810 euros H.T.

L'opération de réalisation d'un panneau de départ et de balisage est donc évaluée à 10 470 euros H.T. Madame la Présidente précise que cette opération pourrait bénéficier d'un soutien financier du Conseil Général à hauteur de 30%.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Communautaire :
- approuve le projet évalué à 10 470 euros.
  - valide le plan de financement prévisionnel suivant :
    - Conseil Général (30%) : 3 141 €
    - Communauté de Communes (70%) : 7 329 €
  - autorise Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires au déroulement de ce projet

➔ **Délibération n° 30** Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

La Présidente  
Luce Mallepeyre